

Réunion du conseil d'administration de SOLA du 05/01/2018

Membres présents CA : Jean-luc, Martine, Michel, Lucette, Claude, Gilles, Daniel, Cyrille.

Membres excusés, Tavin, Jo, François, Jean Pierre, Bili, Marc et Eliane, Franck, Pierre.

Le président présente ses vœux à l'ensemble de l'assemblée.

1^{er} point : cotisation

Le président propose de faire un rappel de cotisation et d'augmenter les cotisations pour les membres à 15 € et maintenir la cotisation des personnes morales à 50 €. Jean-Luc enverra un courrier aux différentes loges pour l'attribution d'une médaille (construction de la case de santé).

2^{ème} point : soirée du 27 janvier

Le président rappelle qu'il faut transmettre l'affiche à nos contacts.

Il faut trouver le prochain artiste pour février. Deux pistes sont proposées Guy DROPSIT et Alain DELHOTAL.

La participation de Doriane est évoquée. Nous pourrions organiser un karaoké. Gilles regardera sur le net pour une sélection de chansons.

3^{ème} point : projet SOLA case de SANTE à KEBO

Jean-Luc se charge de reprendre le dossier. Il présentera le projet à la Fondation du GODF. Cyrille le présentera au directeur de la section 57 de la MGEN pour une demande d'aide à Solidarité Laïque.

Gilles évoque le coût du terrassement et aurait souhaité que la case soit implantée en contrebas du village. Jean-Luc indique qu'il s'agit du choix de la communauté locale et que tous les paramètres ont du être vus. En tout état de cause, notre financement ne commencera qu'après le début des travaux.

4^{ème} point : divers

Sylvain ATTOH-MENSAH nous a présenté ses salutations et ses meilleurs vœux.

Le weekend de vente des produits SOLA en partenariat avec *Oui vivre en Outre-Seille* s'est très bien déroulé.

Claude et François proposent de vendre les masques en salle des ventes. Claude tient à remercier Colette TRABUCCO pour son implication à ce weekend.

Le président précise qu'il prépare un courrier de vœux de bonne année qu'il adressera aux partenaires de SOLA.

La réunion se termine par le pot de l'amitié et la traditionnelle galette des rois.